

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 30 janvier 2019 à Artignosc sur verdon**

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI : communauté de communes Alpes Provence source de lumière ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Eliane BARREILLE et Jean BACCI : Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur ;

Ont donné pouvoir : Charles Antoine MORDELET à J. ESPITALIER ; Jean-François FERRACHAT à B. CLAP ; Paul CORBIER à Jean-Paul GOLÉ ; Antoine FAURE à H. PHILIBERT ; Magali STURMA CHAUVEAU à Arlette RUIZ

1. Marché débroussaillage des digues de Vinon sur Verdon

Décision : sur proposition de la commission des achats réunie le 22 janvier 2019, les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché de débroussaillage des digues de Vinon sur Verdon en vue d'un diagnostic physique des ouvrages avec l'entreprise Travaux et Environnement, basée aux Mées, pour un montant maximum de 58 500 € TTC. Cette opération est financée à 100 % par la DLVA.

2. Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « c'est mon patrimoine » de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Provence Alpes Côte d'Azur

Décision : à l'unanimité les membres du Bureau approuvent l'opération et son plan de financement tel que suit :

Coût total TTC : 3 000 €

DRAC (80 %) : 2 400 €

Autofinancement (20 %) : 600

3. Convention de partage des frais d'administration et de maintenance 2018 du SIT interparc PACA

Décision : les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention relative au partage des frais d'administration et de maintenance du SIT interparcs au titre de l'année 2018 entre les 7 parcs de la région Sud Alpes Provence côte d'Azur d'un coût total de 29 615 €.et correspondant à une participation de 4230,71 €/parc.

4. Demande de subvention Révision de la Charte (1^{er} volet)

Décision : à l'unanimité les membres du Bureau approuvent l'opération et son plan de financement tel que suit :

Coût total TTC : 30 000 €

Région (100 %) : 30 000 €

5. Modification de la demande de subvention pour l'animation de la démarche agroécologique REGAIN 2019

Décision : à l'unanimité les membres du Bureau approuvent l'opération et son plan de financement modifié tel que suit :

Plan de financement initial

Animation sur 18 mois (mi-temps)

Cout total TTC : 35 360 €

Agence de l'eau : 22 984 €

Région : 5 304 €

PNR Verdon : 7 072 €

Pour affichage,

Plan de financement modifié

Animation sur 12 mois (mi-temps)

Cout total TTC : 20 050 €

Agence de l'eau : 13 032,50 €

Région : 3 007,50 €

PNR Verdon : 4 010 €

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 6 février 2019

Le Président,
Bernard CLAP

